

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 18/12/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20241217-139665-DE-1-1

Date de mise en ligne : 19/12/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 17
décembre 2024
D-2024/393**

Aujourd'hui 17 décembre 2024, à 10h09,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspensions de séance de 12H05 à 12H17 et de 12H53 à 14H16

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Maxime ROSSELIN présent jusqu'à 12H05, Monsieur Patrick PAPADATO présent à partir de 12H20, Monsieur Maxime GHESQUIERE absent de 14H16 à 17H00

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Opération Carnaval des deux Rives 2025. Subventions. Adoption. Autorisation

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Créé en 1996, à l'initiative de la ville de Bordeaux et d'associations locales, le Carnaval des 2 Rives est une manifestation populaire phare, gratuite et à destination de tous les publics. Cet évènement se déroule chaque année en mars et fédère différents acteurs du territoire, attirant plus de 40 000 spectateurs et spectatrices. Ces festivités font partie de l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel français.

En mars 2024, pour la première année, la parade carnavalesque a changé de cap. La Ville et ses partenaires ont affirmé l'enjeu éco-responsable qu'un tel évènement festif doit incarner. Pour la Ville, organiser un carnaval « vert » c'est l'occasion de prendre pleinement part aux défis environnementaux.

Cette volonté se matérialise, comme l'an dernier, par le lancement d'un appel à projets pour la création des chars et les déambulations préparatoires à la parade 2025. Le but de cet appel à projets est de favoriser de futurs partenariats associatifs investis dans le champ de la transition écologique et sociale, d'encourager la création artistique des associations et ainsi leur permettre d'être au cœur de cette expérience carnavalesque. Cet appel à projets dispose d'une enveloppe budgétaire totale de 20 000 euros.

La réalisation de chars, de déambulations et tout autre mode de représentation doivent être alors pensés par le prisme de l'éco-responsabilité et dans une volonté d'économie circulaire. L'ensemble des projets artistiques qui ont été retenus viendront enrichir le travail déjà entrepris par tous les acteurs institutionnels et opérationnels du Carnaval.

De nombreux ateliers et animations culturelles dans les quartiers, auxquels participent les enfants des centres de loisirs de la ville, sont programmés en cette fin d'année 2024 pour préparer la parade 2025.

Cette année, 15 associations ont déposé un dossier auprès de la ville de Bordeaux.

La commission composée d'élus et de différentes directions de la ville de Bordeaux (Direction Générale des Affaires Culturelles et Direction de la Vie Associative, Enfance et Jeunesse) ainsi que de partenaires culturels experts dans le domaine, a désigné 8 associations lauréates, mais dont une a finalement annulé sa participation ; elle sollicitait un montant de 800 euros.

Je vous propose ainsi d'attribuer la somme de 19 200 euros pour la création des chars et déambulations 2024 de la prochaine édition du Carnaval des 2 Rives 2025, entre les 7 associations lauréates comme stipulé dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Montants 2024 (en euros)
1300	5 000
AMICALE LAÏQUE BORDEAUX BENAUGE	400
LA BRIGADE DU BONHEUR - BDB	2 300
LA PANGÉE	2 000
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX, CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	3 000
RECUP'R	1 500
SLOWFEST	5 000

Total	19 200
--------------	---------------

Les dossiers de candidature des associations lauréates sont accessibles sur demande auprès du service de la vie associative de la ville de Bordeaux.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2024, chapitre 65, article 65748, fonction 020.
- Signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 17 décembre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Camille CHOPLIN

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022
1300	96,00
AMICALE LAIQUE BORDEAUX BENAUGE	198,00
LA BRIGADE DU BONHEUR	168,00
LA PANGEE	881,00
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX, CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	41 665,00
RECUP'R	858,00